GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETS

TERRES DE MONTAIGU

ÉDITO

Antoine CHÉREAU

Président de Terres de Montaigu
Communauté d'agglomération

Nous produisons 30% de déchets en moins comparé à la moyenne vendéenne, 60% de moins que la moyenne nationale.

Ces performances remarquables démontrent l'engagement de tous en faveur de l'environnement, encouragé par un principe simple mis en place depuis de nombreuses années : plus j'évite de générer des déchets, plus je trie... et moins ma facture est élevée.

Si de prime abord ce système peut paraitre contraignant, force est de constater que vous l'avez largement adopté. Et, avec en moyenne moins de 60€ par habitant et par an, le coût de ce service est maitrisé.

Damien GRASSET

Président de la Commission
Habitat et Environnement

Trier ses déchets est capital pour notre environnement. C'est une habitude que chacun doit aujourd'hui avoir et promouvoir.

Pour bien trier à la maison et à la déchetterie, Terres de Montaigu édite ce guide qui vous apportera toutes les informations utiles.

Bien trier, c'est bien, mais réduire sa production de déchets, c'est encore mieux ! C'est pourquoi, vous y découvrirez aussi des conseils et astuces pour aller plus loin, en apprenant à consommer différemment pour viser le « zéro déchet ».

Sommaire

La redevance incitative ..... 4 à 5

Pour recycler, il faut trier ! ..... 6 à 8

Les déchèteries, mode d'emploi ..... 9 à 10

Astuces & Prévention 11

LA REDEVANCE INCITATIVE

LE PRINCIPE

La redevance incitative a été mise en place en 2001. Elle fonctionne sur un principe simple : **plus l'usager trie les emballages, le verre, le papier, les déchets alimentaires et de jardin, les textiles, les encombrants et les déchets dangereux ou toxiques… moins il a besoin de présenter son bac à la collecte et moins il paye.**

Terres de Montaigu facture semestriellement, aux usagers de la collecte des déchets ménagers, une redevance qui couvre l'intégralité des coûts du service.

Elle comprend

Une partie fixe

définie en fonction de la composition du foyer

Elle permet de financer :

- La collecte
- Les charges liées au traitement des déchets
- Le tri des emballages et la fourniture des sacs jaunes
- La collecte et la gestion des colonnes « verres » et « papiers »
- L'accueil et la gestion des déchèteries
- Les 4 premiers accès déchets verts et les 4 premiers accès « autres déchets »
- Les charges de structure liées au service environnement

Une partie variable

Elle prend en compte le nombre de vidage du conteneur dans le semestre et, à partir du 5ème accès à la déchèterie, chaque entrée supplémentaire (en distinguant les végétaux des autres déchets).

Nombre de personnes par foyer	1	1 à 3	4 à 5	6 à 7	8 et plus
Volume du conteneur préconisé	80 litres	120 litres	180 litres	240 litres	340 litres
Volume du conteneur directement inférieur	*non concerné*	*non concerné*	120 litres	180 litres	240 litres
Volume du conteneur directement supérieur	*non concerné*	180 litres	240 litres	340 litres	*non concerné*

BIEN ÉQUIPÉ POUR MIEUX TRIER

Le ramassage des déchets ménagers et des emballages (sacs jaunes) s'effectue de manière **simultanée tous les 15 jours** en porte à porte (ou à proximité) selon un calendrier de collecte qui dépend du lieu d'habitation (disponible au service environnement).

Je place les ordures ménagères dans **des sacs fermés,** par mesure d'hygiène, avant de les déposer dans mon bac.

Les sacs posés à coté ou au dessus de mon bac **ne seront pas collectés.**

Je respecte **l'interdiction formelle de déposer** dans mon bac des déchets liquides, des cendres chaudes ou tout autre déchet corrosif susceptible de s'enflammer.

Je ne mets pas de déchets recyclables ou de sacs jaunes dans mon bac.

Je place les emballages recyclables dans **mes sacs jaunes.**

LE SAVEZ-VOUS ?

Les démarches liées à la gestion des déchets peuvent désormais être effectuées en ligne via le site internet de votre commune.

Qu'il s'agisse d'un **changement de situation, d'une demande de carte de déchèterie ou de la consultation de vos levées de bac,** l'ensemble des services est regroupé dans la rubrique « Démarches en ligne » du site.

OPTEZ ÉGALEMENT POUR LE PRÉLÈVEMENT EN LIGNE !

Simple et pratique, il peut être activé directement depuis la rubrique « Démarches en ligne ».

ATTENTION

Le brûlage des déchets et le dépôt de déchets en-dehors des lieux prévus à cet effet sont **strictement interdits** et passibles d'amende.

LE SAVEZ-VOUS ?

Les conteneurs enterrés pour plus de service

Un trop plein de déchets ? Ça déborde ?
Vous avez oublié de sortir votre poubelle ?
Nous avons une solution.

En effet, **le service « dépannage »** existe en complément du service de collecte des ordures ménagères en porte à porte.
Vous pouvez déposer vos déchets ménagers dans le conteneur prévu à cet effet. Une carte d'accès spécifique vous sera attribuée contre participation financière.
Pour les résidences secondaires seulement, il est possible d'utiliser ce service en remplacement du conteneur à ordures ménagères.

POUR RECYCLER, IL FAUT TRIER !

EMBALLAGES

DANS LE SAC JAUNE

APLATIR les emballages NE PAS LES IMBRIQUER !

Emballages plastiques

Sacs, sachets et films en plastique

Pots, boîtes et barquettes en plastique

Emballages en carton

Emballages métalliques

Petits emballages métalliques

©Citeo / Jean-Michel de Forceville / Christian Malette

LE SAVEZ-VOUS ?

Inutile de laver vos emballages, il suffit de **bien les vider.**

La vaisselle plastique n'est pas considérée comme un emballage. Elle doit être jetée dans la poubelle « ordures ménagères ». **Privilégiez la vaisselle et les gobelets réutilisables.**

VERRES

DANS LE CONTENEUR À VERRE

Recyclable à l'infini, le verre est transporté vers l'usine de recyclage.

LE SAVEZ-VOUS ?

La vaisselle, les ampoules et les vitrages sont à déposer en déchèterie, les couvercles et capsules avec les emballages.

PAPIERS

DANS LE CONTENEUR À PAPIER

Les papiers sont transportés vers **l'usine de recyclage.**

LE SAVEZ-VOUS ?

Dites non à la publicité en apposant **un autocollant Stop Pub** sur votre boite aux lettres.

COMPOSTAGE

DANS LE COMPOSTEUR

VALORISEZ **vos biodéchets et** RÉDUISEZ **de** **30%** **le contenu de votre poubelle**

Déchets de jardin & de cuisine à mettre dans le composteur.

Tontes de pelouse, branchages, petites tailles de haies, écorces, fleurs et plantes fanées, feuilles mortes...

Épluchures de fruits et légumes, coquilles d'oeufs, marc et filtres de café, sachets de thé ou tisane, restes de repas, cendres, essuie-tout, feuilles de papier journal...

Les avantages du compostage :

- Réduction de la quantité de déchets mis dans le conteneur.
- Réduction des odeurs provenant du bac.
- Recyclage et production d'un compost pour votre potager et vos jardinières.

TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

DANS LE CONTENEUR TEXTILE

Tous les textiles d'habillement (vêtements, petite maroquinerie – sac, ceinture -), linges de maison et chaussures peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés, usagés, déchirés, troués...

Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. Selon leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures déposés à une adresse identifiée seront reportés ou recyclés.

Pour connaître le point de collecte prêt de chez vous, rendez-vous sur refashion.fr/citoyen/fr

SE PROCURER UN COMPOSTEUR

Terres de Montaigu met à disposition des composteurs et des bioseaux.
Pour faire votre demande, rendez-vous dans la rubrique «Démarches en ligne» du site de votre commune.

LE SAVEZ-VOUS ?

Usés ou juste démodés, déchirés ou troués, tous vos vêtements et pièces de linge peuvent être réutilisés ou recyclés, à condition d'être propres et secs.

LES DÉCHÈTERIES, MODE D'EMPLOI

	La Motte Boufféré Montaigu-Vendée	Saint-Père La Bruffière	Soulette Rocheservière
Lundi	8h-12h | 15h-18h	9h-12h	9h-12h
Mardi	9h-13h | 15h-18h		
Mercredi	9h-13h | 14h-18h	9h-12h | 14h-18h	
Jeudi	9h-13h | 15h-18h		
Vendredi	9h-13h | 14h-18h	14h-18h	14h-18h
Samedi	9h-13h | 14h-18h	9h-13h | 14h-18h	9h-13h | 14h-18h

Fermées les jours fériés.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les déchèteries de Terres de Montaigu sont accessibles pour les particuliers avec **un véhicule de moins d'1,90 m** de haut à l'aide d'un badge.

Nombre d'accès

Inclus dans la partie fixe de votre redevance, par année civile.

4 pour le dépôt de **tous types de déchets**
4 pour les **déchets verts**

(ordures ménagères interdites)

En supplément

A partir du 5ème accès, chaque entrée supplémentaire est facturée selon la grille tarifaire en vigueur en distinguant les végétaux (1,49 €) des autres déchets (4,84 €).

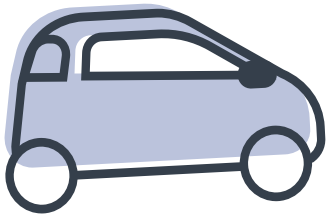

L'accès est interdit aux tracteurs et véhicules de plus de 3,5 tonnes.

L'accès des véhicules d'une hauteur supérieure à 1,90 m s'effectue par le pont bascule situé sur chaque déchèterie.

Une pesée en entrée et en sortie de chaque déchèterie est réalisée. Le service rendu est ensuite facturé à l'usager selon le poids déposé et en fonction du flux apporté.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

LA VALORÉTRIE à coté de la déchèterie de La Motte, Boufféré Montaigu-Vendée

Tout habitant du territoire peut déposer des objets ou matériaux sur une des 3 déchèteries. Parmi ces objets, certains présentent un intérêt en terme de réemploi ou de démantèlement. Les agents de déchèterie mettent de côté ces objets ou matériaux. Ils seront transportés jusqu'à la Valorétrie pour y trouver une seconde vie. Ainsi, **seuls les dépôts sur les déchèteries alimentent la Valorétrie.**

Toute personne peut ensuite se rendre dans les espaces ouverts au public de la Valorétrie pour acheter des objets à prix modique.

HORAIRES D'OUVERTURE :
Mercredi, Vendredi & Samedi de 14h à 18h

ASTUCES, & PRÉVENTION

LA FIN DES SACS PLASTIQUES

Les sacs plastiques à usage unique sont interdits en caisse et dans les rayons.

Pensez à vous munir systématiquement de sacs cabas réutilisables, d'un cabas à roulette, d'un panier, d'un sac à dos...

Le commerçant peut également vous proposer des sacs kraft ou biosourcés à usage unique, du vrac, des consignes...

Privilégiez les producteurs locaux, le fait maison, les contenants réutilisables.

GOBELETS RÉUTILISABLES

Pour vos évènements, privilégiez la vaisselle réutilisable, ou celle biodégradable.

LES DASRI

Un éco-organisme collecte et traite les **déchets de soins, piquants, coupants ou souillés.** Retrouvez les points de collecte sur www.dastri.fr/nous-collectons/

LES ASTUCES EN +

- Acheter en petite quantité et uniquement en fonction du besoin.
- Privilégier le bon conditionnement, au détail ou en vrac, et les produits avec moins d'emballage (concentré ou éco recharges).
- Boire l'eau du robinet.
- Limiter les impressions papier et privilégier la diffusion de documents par courriel.
- Préférer les produits réutilisables.
- Éviter les produits jetables (lingettes nettoyantes, rasoirs jetables,...)
- Économiser les piles en utilisant des piles rechargeables. Déposer les piles usagées dans les conteneurs spécifiques.
- Bien distinguer DLC (Date Limite de Consommation *« À consommer jusqu'au... »*) et DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale *« À consommer de préférence avant... »*) au-delà de laquelle la denrée est encore consommable mais certaines qualités peuvent être altérées.
- Congeler pour mieux conserver ses aliments.
- Accommoder les restes.
- Privilégier la réparation et le réemploi.
- Privilégier l'échange, le partage ou la location de matériel avec un ami, un voisin ou un proche.
  L'achat est divisé et son usage optimisé.

MON MÉMO TRI

Le ramassage des déchets ménagers et des emballages s'effectue de manière simultanée tous les 15 jours en porte à porte (ou à proximité) selon un calendrier de collecte qui dépend du lieu d'habitation.

BESOIN D'AIDE OU DE RENSEIGNEMENTS ?
Votre mairie vous accompagne.
Consultez le site internet de votre commune ou contactez directement votre mairie.

ADEME CITEO Re_fashion Trivalis

TERRES DE MONTAIGU